

Avec l'appui de la Loterie romande

dans le cadre de son cycle

« Valeurs de l'Europe »

LA MAISON DE L'EUROPE transjurassienne présente

Vices et vertus de la neutralité par Yves Sandoz

Mercredi 14 février 2024, dès 18h30

Université de Neuchâtel Avenue du 1er-Mars 26 Salle B32 Neuchâtel

La conférence et le débat seront suivis d'une verrée.

Yves Sandoz



(photo YS)

Né en 1944 et docteur en droit de l'Université de Neuchâtel, Yves Sandoz a fait des missions pour le Comité international de la Croix-Rouge dès 1968 avant d'en devenir Directeur du droit international et de la doctrine entre 1982 et 2000. Il a été l'initiateur de l'Académie de droit international humanitaire et de droits humains créée à Genève en 2001 et il a enseigné une dizaine d'années dans cette Académie ainsi qu'à l'Université de Fribourg et au Collège d'Europe, tout en étant élu membre du CICR en 2002 puis membre honoraire en 2014. Il est l'auteur d'une centaine de publications.

Vices et vertus de la neutralité

Autant l'interprétation du droit de la neutralité que l'élaboration et l'application d'une politique de neutralité font l'objet de vifs débats en Suisse. Mais le principe d'une neutralité permanente de la Suisse est dans notre pays une véritable « vache sacrée » au point que personne ou presque n'ose le remettre en cause. On en vient à oublier que la neutralité n'est pas une finalité vertueuse mais un moyen dont il faut constamment mesurer l'adéquation avec les buts que l'on souhaite atteindre. Est-ce encore le cas ?

